



Comprendre vos placements dans des fonds communs de placement constitue une part importante de votre capacité à prendre des décisions éclairées. Nous préparons plusieurs documents pour vous tenir informé.

Rapports de la direction sur le rendement du fonds et les états financiers

En tant que porteur de parts de la Stratégie de rendement absolu d'actifs multiples CIBC, vous avez le droit de recevoir les rapports de la direction sur le rendement du fonds ainsi que les états financiers pour le fonds. Les rapports de la direction sur le rendement du fonds et les états financiers sont préparés deux fois par an pour les périodes se terminant le 28 février et le 31 août. Le rapport de la direction sur le rendement du fonds comprend des commentaires sur le rendement du fonds et tout autre développement récent, de même que des faits saillants financiers et des renseignements sur le rendement. Les états financiers fournissent un résumé de la situation financière du fonds, des renseignements sur la gestion du risque ainsi qu'une liste complète des placements détenus dans le portefeuille du fonds à la fin de la période.

Vous pouvez choisir de recevoir gratuitement des copies papier du rapport de la direction sur le rendement du fonds ou des états financiers.

Vos directives resteront au dossier tant que vous détiendrez des parts du fonds ou jusqu'à ce que nous recevions de nouvelles directives de votre part. Pour modifier vos directives, appelez-nous sans frais au 1 888 888-3863, ou demandez à votre conseiller.

Aperçu du fonds

Vous avez également le droit de recevoir le dernier document Aperçu du fonds préparé pour chaque catégorie au moins une fois par an qui contient des renseignements comme les dix principaux placements, la cote de risque, le rendement et les coûts.

Si vous achetez des parts du fonds dans le cadre d'un Programme de versements préautorisés, vous recevrez l'Aperçu du fonds pour chaque catégorie de parts du fonds applicable de votre courtier lorsque vous établissez le Programme de versements préautorisés; cependant, vous ne recevrez pas l'Aperçu du fonds lorsque vous achèterez par la suite la même catégorie de parts du fonds dans le cadre du Programme de versements préautorisés, sauf si vous avez demandé l'Aperçu du fonds au moment où vous avez initialement investi dans le Programme de versements préautorisés ou par la suite demandé l'Aperçu du fonds en appelant votre courtier ou nous. Si vous avez précédemment demandé à recevoir le prospectus simplifié, vous recevrez désormais plutôt l'Aperçu du fonds.

La législation sur les valeurs mobilières dans certaines provinces et certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'Aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de tout achat, que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre d'achat. Pour le Programme de versements préautorisés, si vous n'avez pas demandé à recevoir l'Aperçu du fonds subséquent, vous pourrez exercer votre droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de parts d'un fonds uniquement en lien avec votre premier achat. Vous disposerez également toujours d'un droit d'action en annulation et en dommages-intérêts pour votre premier achat ou vos achats ultérieurs aux termes du Programme de versements préautorisés en cas de fausse déclaration dans le prospectus simplifié ou dans les documents incorporés par renvoi dans le prospectus simplifié, et ce, même si vous n'avez pas demandé de copies de l'Aperçu du fonds. De plus, vous avez toujours le droit de mettre fin à votre Programme de versements préautorisés à tout moment avant une date de placement prévue en nous envoyant un avis écrit 10 jours avant cette date.

Accédez en ligne aux rapports de la direction sur le rendement du fonds, aux états financiers et à l'Aperçu du fonds

Vous pouvez consulter et télécharger la plus récente version du rapport de la direction sur le rendement du fonds, des états financiers et de l'Aperçu du fonds à l'adresse cibc.com/fondsmutuels sous « Rapports et gouvernance ». Ces documents sont également disponibles sur le site Web SEDAR à l'adresse sedar.com. Pour recevoir gratuitement une copie papier de ces documents, appelez-nous sans frais au 1 888 888-3863, envoyez-nous un courriel à l'adresse info@renaissanceinvestments.ca, ou demandez à votre conseiller.

Procédures de rachat

Nous sommes tenus de vous informer annuellement des procédures appropriées requises pour nous permettre d'exécuter une demande de rachat. Vous pouvez vendre une partie ou la totalité de vos parts à tout moment. Si votre ordre est reçu à notre bureau avant 16 h HE, vous recevrez la valeur liquidative par part du jour. Si nous recevons votre ordre après 16 h HE, vous recevrez la valeur liquidative par part calculée le jour ouvrable suivant. Nous transférerons ou enverrons par la poste le produit du rachat, à vous ou à votre courtier, dans les deux jours ouvrables qui suivent la réception d'une demande de rachat complète. Pour en savoir plus sur les procédures de rachat, veuillez consulter le prospectus simplifié Stratégie de rendement absolu d'actifs multiples CIBC sous *Achats, échanges et rachats*.

Merci d'effectuer vos placements auprès de Gestion d'actifs CIBC.